

Les municipalités allemandes encadrent les e-trottinettes

Elles ont conclu, fin août, un mémorandum avec les loueurs « d'e-scooter » pour garantir davantage de sécurité et limiter le stationnement sauvage.

L'Allemagne a autorisé, le 15 juin, la circulation des trottinettes électriques uniquement sur les routes et pistes cyclables et pour les plus de 14 ans. Mais, comme en France (où du reste un décret en instance de parution doit encadrer leur utilisation), l'apparition de ces engins dans les villes a soulevé une vague d'enthousiasme suivie de cuisantes désillusions. Engins garés au milieu des pistes cyclables ou sur les trottoirs, conduite en état d'ivresse, slalom dans les zones piétonnes, collisions..., une campagne de verbalisation dans les villes de Mannheim et Heidelberg a engendré pas moins de 233 contraventions, alors que les trottinettes électriques ne sont autorisées que depuis juin 2019 en Allemagne.

Protocole d'accord

Fortes de ce constat, les associations d'élus locaux ont conclu, le 29 août, un accord avec les principaux loueurs de « e-scooter », comme ils s'appellent outre-Rhin : les américains Circ et Lime, l'allemand TIER et le suédois Voi. Cet accord volontaire dessine un cadre de négociation à décliner au niveau local lors de la définition des contrats. Les premières semaines qui se sont écoulées depuis l'autorisation des trottinettes électriques « ont montré qu'il faut à la fois des directives



plus claires de la part des municipalités et une bonne communication de la part des fournisseurs », constate Gerd Landsberg, directeur général de l'Association allemande des villes et municipalités (DSTGB). Les principaux points de ce « protocole » d'accord portent sur la mise en place de stations de location fixes dans des zones marquées pour éviter le stationnement sauvage, la prise en charge par les loueurs des coûts d'élimination des engins cassés ou encore la recherche de solutions techniques pour bloquer les trottinettes dans certaines zones « interdites ». Les associations d'élus réclament également davantage de données sur les véhicules effectivement en circulation et les distances parcourues. « Les communes sont ouvertes à ces nouvelles formes de mobilités, souligne Helmut Dedy, directeur géné-

Mettre en place des stations où garer les engins dans l'espace public est l'un des principaux points de l'accord.

ral du conseil des villes allemandes (Deutscher Städtetag). Les e-scooter peuvent avoir un impact positif sur l'environnement s'ils remplacent effectivement les voitures individuelles. » Cet impact est toutefois mis en doute par l'Agence allemande pour l'environnement (UBA). « La plupart des trajets sont extrêmement courts et auraient pu être faits à pied, en bus ou à vélo », a remarqué la présidente de l'UBA, Maria Krautzberger en présentant les résultats d'une analyse, le 2 septembre. Pour l'UBA, ces trottinettes auraient surtout du sens pour parcourir les derniers kilomètres hors des grands centres urbains, là justement où elles ne sont pas proposées.

N. S.

En bref

Services sociaux : l'Union consulte

Les collectivités ont jusqu'au 6 novembre pour donner leurs avis sur les règles européennes encadrant les subventions aux services sociaux tels que le logement social, les gardes d'enfants ou l'inclusion sociale. La Commission européenne a lancé des consultations sur le financement des services d'intérêt général ainsi que sur le règlement « de minimis » pour ces subventions sociales de faible montant. https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2019-3777435/public-consultation_fr

Infrastructures vertes : mode d'emploi

La Commission européenne a publié un mode d'emploi concernant les règles, les outils et les fonds européens favorisant le déploiement des infrastructures vertes telles que les espaces verts en ville, les zones aquatiques et autres réseaux naturels ou semi-naturels. Il s'agit de renforcer la connexion entre les différentes zones européennes Natura 2000. https://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm

Europe : l'AMF propose

Alors que le nouveau Parlement européen a démarré sa session en séance plénière à Strasbourg, l'AMF a envoyé, le 16 septembre, aux parlementaires élus en mai dernier des « propositions », baptisées : « Pour une Europe plus proche de ses citoyens, partenaire de la démocratie locale » (1). Maires de France a relayé ces propositions dans son n° 370 de juillet-août, pp. 24-25. (1) www.amf.asso.fr (réf. BW39595).